Accusé de réception en préfecture
056-215600305-20260414-3_202616-DE
Reçu le 16/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Morbihan
Commune de Camoël

Délibération 2026/16

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Camoël s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis BOUISSON, Maire.

Date de la convocation : 30 mars 2026

Membres :

- En exercice : 15 — Pour : 15
- Présents : 12 — Contre : 0
- Votants : 15 — Abstentions : 0

Présents :
Mesdames Françoise BERTHO, Stéphanie FÉRIOT, Chantal MASSENOT, Geneviève NOBLET, Sylvie SUREAU et Messieurs Alexis BOURSE, Christophe GERVOT, Lionel MORICE, Jordan RICHEUX, Edmond VOLLAND, Eric WINCKELMULLER.

Pouvoirs : Kelly TAMBOURAN à Jordan RICHEUX
Marylène BIZEUL à Chantal MASSENOT
Valérie PERRON à Alexis BOURSE

Secrétaire de séance : Stéphanie FÉRIOT

Objet : ***Convention annuelle d'objectifs et subvention de fonctionnement 2026***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la convention annuelle d'objectifs de La Fédé pour 2026 qui retrace les grandes lignes du Budget Prévisionnel de la Fédé ainsi que le financement de leur action.

L'association est chargée du développement, de l'animation, de la coordination et de la promotion de l'animation enfance, jeunesse, famille et développement de l'implication et la participation des habitants sur les communes de Camoël et Pénestin.

La participation demandée à Camoël s'élève à 60 146.76 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à verser la subvention à l'association.

Le Maire,
Régis BOUISSON

MAIRIE de CAMOËL
56 (Morbihan)

Certifié Exécutoire :

- Transmis en Préfecture le
- Notifié le

Fait à Camoël, le
Le Maire,